

CEDEAO  
Communauté Économique des  
États d'Afrique de l'Ouest



ECOWAS  
Economic Community of  
West African States

Conseil Ouest et Centre Africain  
pour la Recherche et le  
Développement Agricoles



West and Central African Council  
for Agricultural Research and  
Development

# Termes de Référence

**Pour un Consultant Chargé « d'évaluer les capacités des Laboratoires Nationaux d'Afrique de l'Ouest qui pourraient servir de Centre d'Excellence de la CEDEAO et du CORAF/WE CARD en Biotechnologie et Biosécurité »**

Février, 2010

---

7, Avenue Bourguiba, BP 48- cp18523- Dakar SENEGAL  
Tel 221 869 96 18 Fax 221 869 96 31  
[secoraf@coraf.org](mailto:secoraf@coraf.org) [www.coraf.org](http://www.coraf.org)

# **Termes référence d'une Consultation en vue d'évaluer les capacités des Laboratoires Nationaux d'Afrique de l'Ouest qui pourraient servir de Centre d'Excellence de la CEDEAO et du CORAF/WECARD en Biotechnologie et Biosécurité**

**Lancement** : 5 mars 2010

**Clôture** : 15 mars 2010

## **1. Introduction**

Depuis le Sommet de Sacramento (USA) en juin 2003, l'Afrique de l'Ouest explore les voies d'une utilisation appropriée de la biotechnologie pour accroître la productivité agricole et réduire les problèmes d'insécurité alimentaire et nutritionnelle et de pauvreté. En effet, des recommandations ont été formulées à ce sommet pour faciliter l'accès des Pays en Développement aux nouvelles technologies agricoles et alimentaires dans le but de réaliser les objectifs du Sommet mondial de l'alimentation, à savoir réduire la faim de moitié dans le monde d'ici 2015.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces recommandations, une conférence régionale pour l'Afrique de l'Ouest s'est tenue en juin 2004, à Ouagadougou (Burkina Faso). Elle avait pour thème « la maîtrise des sciences et technologies en vue d'accroître la productivité agricole en Afrique : perspectives ouest- africaines ». Cette conférence a fait ressortir entre autre la nécessité d'établir un système d'information publique sur les biotechnologies par les États d'Afrique de l'Ouest, un partenariat entre les institutions Ouest Africaines de recherche et leurs homologues du Nord, en particuliers celles des États- Unis d'Amérique, en matière de sciences et de technologie agricoles et un centre ouest africain de biotechnologie. La conférence a également pris les décisions d'organiser une conférence ministérielle sur les biotechnologies sous l'égide de la CEDEAO et du Gouvernement du Mali à Bamako, afin d'adopter un plan d'action pour promouvoir les biotechnologies et harmoniser la réglementation sur la biosécurité et d'institutionnaliser une conférence ministérielle sur les biotechnologies en Afrique de l'Ouest, comme première mesure en vue de la création d'une conférence des ministres africains sur les biotechnologies.

Dans cette perspective, la deuxième Conférence ministérielle des pays de l'espace CEDEAO sur la biotechnologie et la biosécurité tenue du 21 au 24 juin 2005 à Bamako (Mali), a défini les orientations globales d'un Plan d'Actions (PA) et a décidé de l'institutionnalisation d'une conférence ministérielle régulière sur les biotechnologies. Elle a également demandé à la commission de la CEDEAO, en relation avec le CORAF/WECARD et l'INSAH/CILLS, de finaliser et de faire circuler un PA détaillé pour la mise en œuvre leurs recommandations.

Ce Plan a été élaboré, sur la base d'un processus participatif ayant aussi impliqué l'UEMOA et les réseaux régionaux travaillant dans le domaine. Le « Plan d'Action pour le Développement de la Biotechnologie et de la Biosécurité » (PADBBAO) comporte 3 Objectifs Opérationnels :1) le développement des produits biotechnologiques dans l'espace CEDEAO, en vue d'améliorer la productivité et la compétitivité agricoles et gérer durablement les ressources génétiques, 2) la mise en œuvre d'une approche régionale de la biosécurité et, 3) la mise en place d'un mécanisme efficace de coordination, de pilotage, de suivi et d'évaluation, ainsi qu'un plan de financement.

Il a été validé par les experts de la région et adopté lors de la 3<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle de Mai 2007, à Accra.

En liaison avec le mandat du CORAF/WECARD dans la région, la CEDEAO lui a confié la mise en œuvre de l'Objectif Spécifique 1 et certaines actions de l'Objectif Spécifique 3 du PDBBAO.

Entre autres actions inscrits pour la mise en œuvre de son Objectif Spécifique 1, le PDBBAO définit explicitement, l'identification et le développement des capacités des CE qui opèrent dans sa région comme action prioritaire à mener, et ce, conformément aux recommandations de la Conférence Ministérielle de Ouagadougou. En effet, différentes études ont montré que la région de l'Afrique de l'Ouest dispose de certaines capacités (laboratoires nationaux ou centres internationaux) qui ne demandent qu'à être renforcées pour pouvoir servir de base, non seulement pour la formation et le transfert progressif des technologies, mais aussi pour la recherche fondamentale. Une fois endossées comme instruments techniques de référence, ces institutions peuvent être utilisées pour créer un flux de savoir-faire, d'une part, des pays développés vers elles et, d'autre part, d'elles vers les pays de la région. Certaines tâches à mener au profit des programmes nationaux et en collaboration avec eux pourraient être confiées à ces Centres d'Excellence (CE) dans le cadre de projets de recherche « commandités » financés à travers la mise en œuvre des programmes régionaux. Ces CE peuvent aussi établir des consortia de recherche avec les Systèmes Nationaux de Recherche Agronomiques et postuler à des fonds compétitifs.

Parmi les changements majeurs opérés par le CORAF/WECARD et consignés dans ses Plans Stratégique (2007-2016) et Opérationnels (2008-2013), figurent les modifications dans les approches de travail avec les Institutions de Recherche Agronomiques de la région. La nouvelle approche opérationnelle privilégie la notion de « Programmes » à celle des « Réseaux » et comme outil de travail, les Centres d'Excellence aux Base-Centres. Ces changements s'alignent avec les modes opératoires suggérés par le PDBBAO et ont nécessité que de nouveaux termes de référence soient élaborés pour identifier les institutions qui pourraient servir de CE. Une liste de critères pertinents a été établie par le Conseil Scientifique et Technique du CORAF/WECARD et il reste maintenant à procéder à une réévaluation des capacités des anciennes Base-Centres du CORAF/WECARD ainsi que certains laboratoires nationaux de la région afin d'identifier les CE.

Le présent appel concerne une activité prévue dans le PDBBAO et dont la mise en œuvre est confiée au CORAF/WECARD. L'étude est financée sur les fonds de la CEDEAO dans le cadre du Plan de Travail validé pour l'exercice 2009. L'objectif de l'appel est d'évaluer les capacités des Laboratoires Nationaux d'Afrique de l'Ouest ainsi que les anciens Centre-Bases qui pourraient servir de Centres d'Excellence qui seront mobilisés pour la mise en œuvre des activités techniques du PDBBAO.

## **2. Tâches du Consultant**

- Le consultant travaillera en étroite collaboration avec le Gestionnaire du Programme de Biotechnologies et Biosécurité (PBB) du CORAF/WECARD ;
- Il fera la revue technique des principaux laboratoires de Biotechnologie de la région, y compris ceux des systèmes nationaux et des Institutions internationales;
- Il identifiera ceux qui ont les meilleurs potentiels ainsi que leurs faiblesses;
- Il proposera des mesures devant permettre un renforcement de leurs capacités en fonction de leurs avantages comparatifs;

- Il proposera aussi leurs rôles respectifs dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action de la CEDEAO ;
- Il proposera enfin des mécanismes de collaboration entre les Laboratoires identifiés et ceux des pays développés renommés en la matière, pour faciliter l'amélioration de leurs capacités ;

Le consultant devra rédiger un rapport d'étude qui fera aussi ressortir de manière synthétique :

- Les Laboratoires visités, leurs spécialités, ainsi que les pays qui les abritent ;
- Un tableau récapitulatif des forces et faiblesses révélées au cours de l'étude ;
- Un tableau récapitulatif des mesures de renforcement nécessaires ;
- Un tableau de Laboratoires pertinents des pays développés indiquant les domaines dans lesquels leurs apports seraient optimaux pour le renforcement des capacités des laboratoires de la région ;
- Un tableau indiquant les mécanismes et les domaines d'intervention de ces laboratoires dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action de la CEDEAO.

Le rapport du consultant devra aussi contenir une note conceptuelle d'au maximum 4 pages pour un projet de renforcement des capacités des pays.

### 3. Durée de la mission

La durée maximale de la mission est de 1 mois. Elle s'étendra du 20 mars au 20 avril 2010. Au démarrage de la mission, le Consultant proposera un plan et une méthodologie de travail qui seront validés au niveau du Secrétariat Exécutif du CORAF/WECARD et de la CEDEAO.

### 4. Obligations concernant les rapports

Dans le cadre de sa mission, le consultant devra fournir au CORAF/WECARD les types de rapports ci-après:

- ***un rapport de démarrage, une semaine après le début de la mission.*** Ce rapport devra indiquer la démarche méthodologique, les pays à visiter, le calendrier précis de la mission, le plan du rapport de l'étude, les acteurs à rencontrer et à contacter par e-mail etc. ;
- ***un rapport provisoire, une semaine après la fin de la mission de terrain.*** Ce rapport devra présenter tous les résultats de l'étude ;
- ***un rapport définitif*** qui prend en compte les observations à l'issue de l'étude.

Les rapports rédigés en langue française ou anglaise seront transmis au Secrétariat Exécutif du CORAF/WECARD en version électronique.

### 5. Rémunération

En conformité avec les politiques du CORAF/WECARD et de la CEDEAO sur les rémunérations pour services rendus, le Consultant recevra une rémunération correspondant à son niveau d'expérience. Le présent travail sera rémunéré sur une base de 25 jours ouvrables. Les modalités de paiement du Consultant seront spécifiées dans le contrat de service qui sera signé entre le Consultant et le Directeur Exécutif du CORAF/WECARD.

## **6. Profil du Consultant**

Le consultant doit avoir le profil minimal suivant :

- Etre titulaire d'un Doctorat en Biologie Moléculaire ou dans une discipline Biologique traitant des Biotechnologies et/ou de la Biosécurité
- Avoir au moins dix ans d'expérience pratique pertinente en Recherche- Développement agricole dont au moins la moitié passée dans la région de l'Afrique de l'Ouest
- Avoir une bonne connaissance du contexte régional et international en matière de biosécurité et de biotechnologie ;
- Avoir une bonne connaissance de la Politique Agricole et des Programmes de Développement Agricoles de la CEDEAO ;
- Avoir une bonne connaissance du CORAF/WECARD et de ses nouveaux Plans Stratégiques et Opérationnels.
- Avoir une bonne connaissance du Protocole de Cartagena et des méthodes d'évaluations des risques liés aux OVM;
- Avoir la maîtrise et pouvoir travailler en anglais et en français
- Etre disponible pour la période de la mission

## **7. Composition et dépôt des dossiers**

Les dossiers de candidatures devront comprendre une manifestation d'intérêt (lettre de motivation), un curriculum vitae détaillé comprenant les noms complets du consultant, ses adresses (adresses postale et électronique, téléphone et fax).

Le dossier doit être envoyé au :

Directeur Exécutif du CORAF/WECARD  
Secrétariat Exécutif du CORAF/WECARD  
7 Avenue Bourguiba, BP 48  
CP 18523 Dakar, Sénégal

Ou, par courrier électronique à [secoraf@coraf.org](mailto:secoraf@coraf.org).

Seuls les consultants présélectionnés seront contactés.